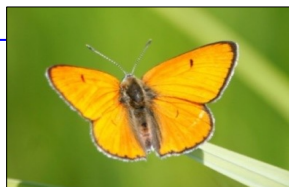


Projets **É**ducatifs au **D**éveloppement **D**urable 2025 / 2026

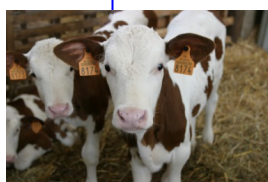
du

Pays

Voiironnais



- ▶ *Alimentation en eau potable*
- ▶ *Assainissement des eaux usées*
- ▶ *Gestion des eaux pluviales*
- ▶ *Réduction et valorisation des déchets ménagers*
- ▶ *Préservation des espaces naturels sensibles*
- ▶ *Rénovation thermique de l'habitat, économie d'énergie et développement des énergies renouvelables*
- ▶ *Agriculture et alimentation locale*
- ▶ *Préservation de la qualité de l'air*
- ▶ *Adaptation au changement climatique*



Septembre 2025

du

Pays



voironnais

Table des matières

I. Présentation de l'opération.....	3
II. Cahier des charges et critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais aux Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais.....	5
III. Liste des projets ayant bénéficié d'une subvention pour l'année scolaire 2024 / 2025.....	8
IV. Fiches thématiques :.....	11
1. Prévention, collecte sélective et traitement des déchets ménagers : Programme des interventions pédagogiques.....	11
2. Objectif transition écologique !.....	13
3. Agriculture, alimentation et forêt.....	14
4. Santé-environnement.....	17
5. Le petit cycle de l'Eau.....	18
ANNEXES - FICHES A RETOURNER OBLIGATOIREMENT :.....	20
Identification du projet.....	21
Contenu du projet.....	22
Budget du projet.....	23
RIB ou RIP pour le versement de l'aide du Pays Voironnais.....	24

Projets Éducatifs au Développement Durable 2025 / 2026

du



Pays

Voironnais

I. Présentation de l'opération

Problématique

La Communauté du Pays Voironnais développe sa politique en faveur de la transition écologique à travers :

- l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines,
- la réduction et la valorisation des déchets ménagers,
- la préservation des espaces naturels sensibles,
- la rénovation thermique de l'habitat, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,
- l'agriculture et l'alimentation locale,
- la préservation de la qualité de l'air,
- l'adaptation du territoire au changement climatique.

Parallèlement aux réalisations qui sont mises en œuvre dans le cadre de cette politique, la Communauté du Pays Voironnais souhaite s'associer aux initiatives qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance de la transition écologique par les jeunes du Voironnais.

En ce sens, la Communauté du Pays Voironnais a décidé d'aider financièrement les Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais qui présenteront un intérêt évident pour les jeunes et pour les collectivités territoriales.

Orientations des Projets Éducatifs au Développement Durable (PEDD)

Les PEDD dont la Communauté du Pays Voironnais sera saisie devront être fondés sur l'initiative d'une ou plusieurs équipes pédagogiques, sur la participation active des élèves et sur la collaboration de la Communauté du Pays Voironnais.

Dans le cas d'un projet relevant de plusieurs équipes pédagogiques, il est admis que celles-ci puissent appartenir à des établissements scolaires différents. Le PEDD peut dans ce cas relever de classes de même niveau (par exemple primaire) ou de classes de niveaux différents (par exemple projet commun à un CM2 et une 6ème).

Les PEDD devront intégrer dans leur élaboration et leur mise en œuvre une ou plusieurs questions liées à l'environnement local, lesquelles prendront en compte à la fois les objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante et les objectifs propres de la Communauté du Pays Voironnais.

Modalités

Le PEDD présenté à la Communauté du Pays Voironnais par l'établissement scolaire devra comporter les éléments précisés dans le cahier des charges communiqués ci-après.

Les dossiers de PEDD seront examinés par un jury présidé par la Vice-Présidente en charge de la transition écologique.

Les critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais seront appréciés au vu des stipulations du cahier des charges précité.

L'enveloppe globale que la Communauté du Pays Voironnais met à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) est de 25 000 euros.

Chaque subvention sera plafonnée à :

- 600 euros pour les écoles maternelles et primaires,
- 750 euros pour les collèges,
- 850 euros pour les lycées.

Le Jury sélectionnera les trois projets les plus intéressants et leur attribuera un bonus financier de 200 euros chacun. Ces projets feront également l'objet d'un article dans le Journal du Pays Voironnais. Enfin, les responsables de ces projets seront invités à venir présenter leur travail aux élus lors de la commission transition écologique du mois d'octobre ou novembre 2025 (sous réserve de confirmation).

La Communauté du Pays Voironnais se réserve le droit de geler tout ou partie de cette somme d'une année sur l'autre au cas où les membres du jury auront jugé irrecevables les demandes de subventions ou certaines d'entre elles.

Les dossiers devront être déposés ou envoyés à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais – Service Énergie et Environnement - 40, rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex (auprès de Stéphane BONIN ou Carine MESSINA) impérativement avant le **MARDI 4 NOVEMBRE 2025 (17 heures) au plus tard.**

Le jury rendra public les résultats de ses délibérations fin décembre 2025 au plus tard. Dans tous les cas, les avis seront circonstanciés.

Projets Éducatifs au Développement Durable 2025 / 2026

du



II. Cahier des charges et critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais aux Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais

La problématique

Les projets éducatifs au développement durable sont inscrits dans les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (adoptés par arrêté préfectoral n°38-2019-04-19-015 du 19/04/2019) au titre de ses compétences supplémentaires en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Par ailleurs, la feuille de route 2021 – 2026 de la Communauté du Pays Voironnais, à travers son orientation n°4, vise à mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique.

Cette volonté politique se traduit à travers les thématiques suivantes :

- l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines,
- la réduction et la valorisation des déchets ménagers,
- la préservation des espaces naturels sensibles,
- la rénovation thermique de l'habitat, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,
- l'agriculture et l'alimentation locale,
- la préservation de la qualité de l'air,
- l'adaptation du territoire au changement climatique.

Parallèlement aux réalisations qui sont mises en œuvre dans le cadre de cette politique, la Communauté du Pays Voironnais entend s'associer aux initiatives qui peuvent contribuer à la transition écologique par les jeunes du Voironnais.

L'objectif étant d'encourager et de soutenir toute action pédagogique susceptible de sensibiliser les jeunes aux questions et enjeux environnementaux de notre région et de les préparer à un comportement qui soit adapté aux exigences écologiques de demain et à la transition climatique du territoire.

En ce sens, la Communauté du Pays Voironnais a décidé d'aider financièrement les Projets Éducatifs au Développement Durable émanant des établissements scolaires du Voironnais qui présenteront un intérêt constructif pour les jeunes et pour les collectivités territoriales.

Les orientations des PEDD :

Les PEDD dont la Communauté du Pays Voironnais sera saisie devront être fondés sur l'initiative d'une ou plusieurs équipes pédagogiques, sur la participation active des élèves et sur la collaboration de la Communauté du Pays Voironnais. Dans le cas d'un projet relevant de plusieurs équipes pédagogiques, il est admis que celles-ci puissent appartenir à des établissements scolaires différents. Le PEDD peut dans ce cas relever de classes de même niveau (par exemple primaire) ou de classes de niveaux différents (par exemple projet commun à un CM2 et une 6ème).

Ils devront émaner d'établissements scolaires du secteur public ou du secteur privé situés sur l'une des 31 communes de la Communauté du Pays Voironnais.

Ils devront intégrer dans leur élaboration et leur mise en œuvre une ou plusieurs questions liées à l'environnement local, lesquelles prendront en compte à la fois les objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante et les objectifs propres de la Communauté du Pays Voironnais. Les PEDD ayant un intérêt pour une région autre que la nôtre sur le plan national ou pour un pays étranger pourront également être retenus.

Les PEDD devront correspondre à une démarche pédagogique concrète, rigoureuse et cohérente avec les orientations de leur ministère de tutelle ainsi qu'avec celles énoncées dans le présent cahier des charges.

Ils devront contribuer à renforcer une politique de partenariat avec la Communauté du Pays Voironnais et à élargir l'environnement scolaire des élèves aux actions qui sont menées par la collectivité.

Les PEDD permettront d'insérer les élèves dans la réalité sociale locale.

Les initiateurs des PEDD devront accessoirement présenter des propositions liant leurs objectifs pédagogiques à des interventions autres que financières de la Communauté du Pays Voironnais.

Les modalités

Les dossiers présentés à la Communauté du Pays Voironnais devront comporter chacun respectivement :

Les 4 fiches jointes en annexes, dûment complétées :

Fiche 1 : Identification du projet

Fiche 2 : Contenu du projet

La définition d'une stratégie déterminant la nature, la progression, le rythme des activités qui caractérisent le déroulement du projet et qui permettront d'atteindre les objectifs pédagogiques préalablement fixés.

Une démarche d'évaluation (pendant et après le projet) destinée à apprécier les effets du PEDD d'une part sur les acquisitions et les attitudes des élèves, et d'autre part sur le champ de réflexion et d'action du projet.

Fiche 3 : Budget du projet

Un budget prévisionnel faisant apparaître d'une part les dépenses (intervenants extérieurs, fournitures, autres frais de fonctionnement), d'autre part, les divers concours financiers sollicités et, le cas échéant, obtenus (subventions de collectivités territoriales, apports complémentaires de l'établissement concerné, participation des familles, aides du ministère,...).

Fiche 4 : Un relevé d'identité bancaire ou postal

(obligatoire, même s'il est identique à l'année précédente).

Les dossiers de PEDD seront examinés par un jury présidé par la Vice-Présidente en charge de la transition écologique et composé :

- des Vice-présidents en charge du cycle de l'eau, de la valorisation des déchets et des énergies renouvelables, de la qualité de l'air, de l'agriculture, ainsi que du Conseiller délégué à l'aménagement et au foncier.
- des Conseillers pédagogiques de l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale (Circonscriptions Voiron I, II et III).
- du Chargé de mission « Espaces naturels -Environnement » du Service Énergie et Environnement du Pays Voironnais.

Les critères d'attribution des aides de la Communauté du Pays Voironnais seront appréciés au vu des stipulations du présent cahier des charges.

Une attention particulière sera également portée à la qualité de présentation du projet.

L'enveloppe globale que la Communauté du Pays Voironnais met à la disposition des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) est de 25 000 euros.

Chaque subvention sera plafonnée à :

- 600 € pour les écoles maternelles et primaires,
- 750 € pour les collèges,
- 850 € pour les lycées.

Le jury se réserve le droit de moduler le montant de cette subvention selon, notamment, la qualité du projet et le nombre de classes concernées.

Le Jury sélectionnera les projets les plus intéressants et leur attribuera un bonus financier de 200 euros chacun. Ces projets feront également l'objet d'un article dans le Journal du Pays Voironnais. Enfin, les responsables de ces projets seront invités à venir présenter leur travail aux élus lors de la commission transition écologique du mois d'octobre ou novembre 2026.

La Communauté du Pays Voironnais se réserve le droit de geler tout ou partie de cette somme d'une année sur l'autre au cas où les membres du jury auront jugé irrecevables les demandes de subventions ou certaines d'entre elles.

Les dossiers complets devront être déposés ou envoyés (par mail ou courrier postal)

avant le mardi 4 NOVEMBRE 2025 à 17 heures

à

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
Service Énergie et Environnement
40, rue Mainssieux
CS 80363
38516 VOIRON Cedex**

**A l'attention de de Carine MESSINA ou Stéphane BONIN
carine.messina@paysvoironnais.com
stephane.bonin@paysvoironnais.com**

Le jury rendra public les résultats de ses délibérations fin décembre 2025 au plus tard. Dans tous les cas, les avis seront circonstanciés.

Un bilan d'activité et financier pour chaque projet retenu devra impérativement être adressé par les enseignants responsables de projets au Pays Voironnais avant le 30 septembre 2026.

Projets Éducatifs au Développement Durable 2024 / 2025



III. Liste des projets ayant bénéficié d'une subvention pour l'année scolaire 2024 / 2025

Projets Éducatifs au Développement Durable 2024 / 2025

	Établissements	Commune	Thème	Classe	élèves	
1	École maternelle Jules Ravat	VOIRON	4 éléments pour la VIE dans le Pays Voironnais	MS / GS	23	
2	École maternelle Jean Moulin	VOIRON	Notre cour fleurie et odorante	PS / MS / GS	58	
3	École maternelle La Mayoussière	ST ETIENNE DE CROSSEY	A la découverte des trésors de la forêt de Chartreuse	MS / GS	44	
4	École maternelle Aimé Césaire	RIVES	« Ça coule de source ! »	MS / GS	40	
5	École maternelle Aimé Césaire	RIVES	« Le jardin d'Éole »	TPS / PS / MS	39	
6	École maternelle Madiba	REAUMONT	Découvrons et protégeons notre environnement naturel proche	PS / MS / GS / CP	70	
7	École maternelle Célestin Adolphe Pégoud	MONTFERRAT	A la découverte des petites bêtes	MS	20	
8	École maternelle Vendémiaire	ST JEAN DE MOIRANS	Les petites bêtes de la montagne	MS / GS	46	
9	École primaire Le Bourg	VILLAGES DU LAC DE PALADRU	« Nos amis les oiseaux, les découvrir et les protéger »	PS / MS / CE1 / CE2	46	
10	École primaire Le Petit Prince	BILIEU	La ferme ! La différence !	CM1 / IME	45	
11	École primaire Le Petit Prince	BILIEU	Campagne de sensibilisation à la protection du Lac de Paladru	CE2 / CM1	24	
12	École primaire Jules Ferry	VOIRON	Quelles relations les êtres vivants entretiennent-ils entre eux ?	CM2	23	

13	École primaire Sainte Marie	VOIRON	Un coin de jardin en ville	CM1	26	
14	École primaire Sainte Marie	VOIRON	Vivre à vélo : sensibilisation aux modes de déplacement douce à travers la pratique du VTT	CE1 / CE2 / CM1	57	
15	École primaire Gérard Philipe	MOIRANS	Fruits et légumes à l'école	CP / CE1 / UEEA	48	
16	École primaire Célestin Adolphe Pégoud	MONTFERRAT	Comprendre la vie d'hier pour mieux préserver aujourd'hui	CE1	24	
17	École primaire Val'Joie	ST GEOIRE EN VALDAINE	Chouette alors !	CP	23	
18	École primaire Stendhal	VOREPPE	A la découverte des espaces naturels sensibles	CM1 / CM2 A	25	
19	École primaire Stendhal	VOREPPE	Aire Terrestre Éducative	CM1 / CM2 B	25	
20	École primaire Stendhal	VOREPPE	Orientation en Chartreuse	CP / CE1	21	
21	École primaire de la Grande Sure	COUBLEVIE	Conte moi la forêt... A la découverte de la forêt et de ses habitants à travers les contes	CE1 / CE2	24	
22	École primaire de la Grande Sure	COUBLEVIE	Classe découverte : Le Vercors, cette montagne à préserver, pas très loin de chez nous	CM2	79	
23	École primaire de la Grande Sure	COUBLEVIE	A la découverte des êtres vivants, en zone humide, en forêt, à la montagne : comment accueillir la biodiversité à l'école ?	GS / CP	63	
24	École primaire des Mille Chemins	LA BUISSE	Les secrets de la forêt	CE2	23	
25	École primaire des Mille Chemins	LA BUISSE	Des forêts et des Hommes	CE2	22	
26	École primaire des Mille Chemins	LA BUISSE	Agriculture et alimentation locale	CE1	20	
27	École primaire des Mille Chemins	LA BUISSE	« C'est quoi l'agriculture? »	CE1	21	
28	École primaire des Mille Chemins	LA BUISSE	Le monde paysan entre paysages typiques et produits locaux	CP	21	
29	École primaire de La Fure	CHARAVINES	« Les graines, réserves de vie »	CE1 / CE2 / CM1	43	

30	École primaire Criel	VOIRON	Comme un oiseau sur la branche...	CP	41	
31	École primaire Criel	VOIRON	C'est toujours la même eau ! Le cycle perpétuel	CE1 / CE2	48	
32	École primaire Lucile et Camille Desmoulins	TULLINS	Au jardin, apprentis citoyens !	CP / CE1	47	
33	Collège Condorcet	TULLINS	La 3 ^e journée du climat	3 ^e	113	
34	Collège Saint Joseph	VOIRON	Je pars en chemin sur les ENS	6 ^e	178	
35	Lycée Edouard Herriot	VOIRON	« En route pour la COP 30 à Belem », un projet pour revisiter le rapport homme-nature à l'ère des changements climatiques	Toutes les 2 ^{ndes}	398	
36	Lycée Ferdinand Buisson	VOIRON	Investissons nos espaces verts !	Toutes classes	Environ 30	

du

Pays

Voironnais

IV. Fiches thématiques :

1. Prévention, collecte sélective et traitement des déchets ménagers : Programme des interventions pédagogiques



Fiche PEDD : Service Gestion des déchets 2025-2026

Le Pays Voironnais, une agglomération engagée dans l'éducation au Développement Durable
Le service Animation Réduction des Déchets propose des interventions gratuites en classe et des visites de sites de traitement des déchets pour les établissements scolaires. Ces animations s'inscrivent dans la promotion et la valorisation des comportements éco-citoyens et dans la politique de développement durable portée par la collectivité.

■ Des modules d'animation fondamentaux

Composante importante de la formation initiale des élèves, l'éducation au développement durable permet aux élèves d'acquérir des connaissances, des valeurs et des compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la protection de leur environnement. Afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants et aux connaissances déjà acquises par les élèves sur la thématique des déchets, le service Animation Réduction des Déchets du Pays Voironnais propose des modules d'animation à la carte.

■ Des interventions théoriques et ludiques

Elles s'adressent aux enseignants qui souhaitent travailler sur le thème des déchets au travers de la prévention, du tri et de la valorisation :

Actions pédagogiques en matière de prévention / réduction des déchets :

- ✕ Intervention en classe ou accompagnement de la cantine à la lutte contre le **gaspillage alimentaire**,
- ✕ Animations sur le **compostage, le lombricompostage** (avec ou sans mise à disposition de matériel), installation d'un site de compostage pour un jardin pédagogique ou la cantine,
- ✕ Jeux sur l'**achat / la consommation / les textiles / l'impact des smartphones / accompagnement éco-exemplarité...**
- ✕ Intervention sur le réemploi : suite à l'animation l'objectif est d'organiser en partenariat avec un acteur du réemploi (Association Passiflore) une collecte ambulante dans les écoles (organisée par la classe référente).

Actions pédagogiques en matière de tri et de recyclage des déchets :

- ✕ Découverte du **cycle des déchets, fabrication de papier recyclé, jeux sur le tri / basket tri, l'environnement, le recyclage...** Les supports pédagogiques utilisés sont variés : malle Rouletaboule, jeu numérique Game of tri, jeux de cartes...

■ Visites d'installations

Visite du Site Ecologique à La Buisse - Plates-formes de compostage et Ressourcerie (à partir du CE1) :

- ✕ Découverte du parcours de valorisation des déchets verts et alimentaires triés par les habitants du Pays Voironnais sur les plates-formes de compostage
- ✕ Découverte d'un lieu innovant, au service de l'environnement et du développement de l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif est la récupération et le réemploi d'objets : la Ressourcerie

Visite du Centre de tri des déchets Athanor à La Tronche (à partir du CM1) :

- ✕ Découverte du centre où sont triés les emballages et papiers collectés dans les poubelles jaunes sur le Pays Voironnais, afin d'être ensuite recyclés. Nouveau centre de tri inauguré en 2024 comportant une salle et un parcours pédagogique.

■ Prêt de kits pédagogiques et ludiques thématiques

<https://www.paysvoironnais.com/les-services/dechets/aides-et-accompagnements/emprunter-materiel-pedagogique/>



Plusieurs étapes pour le bon déroulement du projet !

■ Une rencontre préalable au projet

Afin de répondre au mieux aux attentes de l'équipe éducative, un entretien préparatoire sera réalisé entre tous les enseignants concernés par le projet et l'animateur. Nos interventions s'inscrivent dans un véritable esprit de partenariat et non de prestation. La réussite du projet nécessite une **bonne implication de la part des enseignants**. Afin de développer une pérennité de l'action, il est préférable que le thème abordé s'inscrive dans un **projet d'école**.

Un **diagnostic et un plan d'action sur la production et la gestion des déchets** au sein de l'établissement scolaire ainsi qu'une réunion d'information sur le tri, la gestion et la réduction à la source des déchets à destination des enseignants et du personnel technique peuvent être organisés, par le Service gestion des Déchets, sur simple demande.

■ Des animateurs motivés et des interventions de qualité

Depuis 2006, une équipe d'animateurs intervient auprès de nombreux publics et notamment auprès des établissements scolaires du primaire au lycée. L'animateur qui va intervenir pour une ou plusieurs séances au sein de votre école ou en extérieur s'engage à :

- mener une **animation de qualité** en respectant les objectifs pédagogiques présentés,
- **s'adapter** au niveau des enfants que ce soit en langage ou en activité,
- **motiver** les enfants pour un véritable investissement lors des séances et une meilleure compréhension des notions abordées.

Un **questionnaire de satisfaction** à renseigner en ligne sera proposé à chaque enseignant en fin de projet afin que le Pays Voironnais puisse évaluer et améliorer le contenu pédagogique de ses animations. Merci de bien le compléter.

■ Un partenariat enseignant/animateur efficace

Les animations se préparent dans un esprit de partenariat enseignant/animateur. En demandant des interventions au service Animation Réduction des Déchets, l'enseignant s'engage à :

- **faire respecter les règles de sécurité** que ce soit dans ou hors de l'école (l'enseignant garde la pleine responsabilité de sa classe),
- faire respecter les **consignes et la discipline** à tout moment lors des différentes séances,
- **connaître les objectifs** et le déroulement de l'animation,
- **exploiter entre et après les séances** les notions abordées lors des interventions,
- **suivre attentivement les activités** menées par l'animateur pour pouvoir en faire une évaluation à la fin du projet.

Les animateurs vous garantissent une animation de qualité si ces règles sont respectées.

■ Un accompagnement et des conseils personnalisés

Les animateurs du service déchets peuvent vous conseiller et vous accompagner pour tout projet sur le thème des déchets (exposition, défi, ateliers...), d'un point de vue pédagogique ou technique.

Pour consulter le descriptif des animations et faire vos demandes en ligne, rendez-vous sur le site Internet du Pays Voironnais : [Dechets/Aides et accompagnements/Interventions scolaires](#)

**Inscription entre le 1er septembre et le 3 octobre 2025
pour l'année scolaire 2025-2026, dans la limite des places disponibles.**



DES QUESTIONS, DES IDÉES...
SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

échangeons !

N°vert (gratuit)

0 800 508 892

www.paysvoironnais.com



Pays Voironnais - Officiel

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Métrique de l'Énergie



Communauté du Pays Voironnais



Projets Éducatifs au Développement Durable 2025 / 2026

du



Pays

Voironnais

2. Objectif transition écologique !

L'énergie joue un rôle central dans notre société et nous apporte bien des services : elle nous transporte, elle nous éclaire, elle nous réchauffe et nous rafraîchit, elle permet de fabriquer et de faire fonctionner des objets,... bref, elle facilite notre quotidien et l'augmentation de sa consommation depuis la révolution industrielle reflète notre extrême dépendance à l'énergie !

Pourtant la consommation d'énergie a de nombreux inconvénients : les sources les plus consommées (*pétrole, gaz, charbon*) sont épuisables et représentent le principal facteur du réchauffement climatique. Son accès est très inégalement réparti à la surface du globe et son coût est instable et fortement dépendant des tensions internationales.

Ainsi l'épuisement des ressources énergétiques mondiales et la préservation d'un climat « stable » supposent d'apprendre à économiser l'énergie et à développer les énergies renouvelables.

Sensibiliser les jeunes générations

Dans le cadre de sa feuille de route pour lutter contre le réchauffement climatique (Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2025), la Communauté du Pays Voironnais vous propose de développer un travail pédagogique autour de la transition écologique.

Parce que les jeunes générations d'aujourd'hui seront les générations adultes de demain, il est nécessaire d'éveiller leurs consciences aux problématiques environnementales de notre époque.

→ **Pour l'année scolaire 2025-26, un accompagnement complémentaire peut-être proposé dans le cadre du programme « Paysages à +2°C ».**

La Communauté du Pays Voironnais a réalisée une exposition, intitulée « Paysages à +2°C », dont l'objectif est de mieux comprendre l'évolution de nos paysages locaux face au changement climatique.

Dans ce cadre, il est proposé aux établissements scolaires intéressés de découvrir cette exposition et poursuivre le travail engagé par la collectivité en imaginant les impacts du changement climatique sur un paysage à choisir. Pour se faire un accompagnement artistique est proposé gratuitement ainsi que le prêt de l'exposition. Candidature des établissements intéressés à renvoyer avant fin septembre 2025 indépendamment des Projets Éducatifs au Développement Durable (Cf. contact ci-dessous).

Le soutien du Pays Voironnais est conditionné par la pertinence et la cohérence du projet pédagogique.

Pour tout renseignement concernant cette thématique ou le montage de votre projet, vous pouvez contacter :

Contacts : pour en savoir plus

Olivier CHIRPAZ / Chargé de mission énergie-climat

Service Énergie- Environnement du Pays Voironnais

Tél. 04 76 93 16 67 / olivier.chirpaz@paysvoironnais.com

Un Territoire engagé pour le climat !

Aux problématiques globales, les réponses sont forcément locales ! C'est pourquoi, le Pays Voironnais s'est engagé dans un Plan Climat Air Énergie Territorial pour la période 2019-2025. Ses principaux objectifs sont qu'à l'horizon 2050, le territoire ait divisé par 2 sa consommation d'énergie actuelle, par 4 ses émissions de gaz à effet de serre, et d'être mieux préparé à affronter les conséquences du changement climatique, notamment la diminution de la ressource en eau et l'augmentation des fortes chaleurs. Tous les acteurs du territoire du Pays Voironnais (élus, entreprises, associations, habitants, écoles...) sont incités à se mobiliser pour agir dans ce sens.

En menant un projet pédagogique axé sur la transition écologique, engagez-vous pour votre territoire et le climat !



3. Agriculture, alimentation et forêt

L'agriculture, la forêt et l'alimentation dans le Pays Voironnais

L'agriculture et la forêt occupent 70% du territoire du Pays Voironnais avec :

Coté agriculture :

- 380 exploitations agricoles (484 exploitants) travaillant près de 14 400 hectares dont 9 % en agriculture biologique
- Des productions très diversifiées : élevage (bovin, caprin, ovin), grandes cultures et céréales, maraîchage, fruitiers... dont 3 appellations : la noix de Grenoble, le St Marcellin et les vins « coteaux du Grésivaudan »
- 35 % des exploitations vendent en circuits courts au moins une partie de leur production

Coté forêt/ filière bois :

- 11 000 Hectares de forêts soit 30 % du territoire
- Une forêt entre collines et contreforts du massif de la Chartreuse
- Une forte dominance des feuillus (Chênes, Hêtres, Châtaigniers...) et des résineux (épicéas, sapins)
- Une filière bois dynamique : chauffage individuel et collectif, construction bois, menuisiers...
- Quelques curiosités : un Séquoïa devenu totem artistique à Coublevie, des vestiges archéologiques comme une pirogue en bois sortie du lac de Paladru, des charpentes très anciennes...

Investi dans un Projet Alimentaire Inter-Territorial aux côtés d'autres territoires isérois, doté d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et d'une Stratégie forêt/ filière bois, le Pays Voironnais est engagé autour des sujets agricoles, alimentaires et forestiers depuis plus de 20 ans avec des actions dans différents domaines :

- La restauration collective : comment manger mieux et moins gaspiller dans les cantines scolaires ?
- La valorisation des produits locaux : où trouver des fruits, légumes, viande, fromages ... locaux ?
- Découvrir le métier d'agriculteur à travers des événements à la ferme, aider la création de magasins de producteurs, participer à la mise en relation des agriculteurs et des grandes et moyennes surfaces, etc.
- Construire et soutenir des équipements structurants sur le territoire : plateforme de bois déchiqueté qui alimente les chaufferies du territoire, légumerie/conserverie pour la transformation des légumes locaux à destination des restaurants scolaires...
- Soutenir les agriculteurs dans leurs installations, leurs projets et l'évolution de leurs pratiques agricoles (développement de l'agro-écologie, de l'agriculture bio, de la transformation et la vente à la ferme...)
- Agir pour que la forêt et la filière bois jouent un rôle important dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique: améliorer les conditions de la récolte des arbres en forêt, événements en forêt, le bois comme énergie renouvelable, construire en bois, aider au renouvellement de la forêt....
- Faire connaître les métiers de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la filière bois.

Déroulé de votre PEDD

Quels objectifs possibles pour votre PEDD en lien avec les thématiques agriculture, alimentation et forêt ?

- Découvrir, comprendre et respecter le travail des agriculteurs qui contribuent à nous nourrir, à nous offrir des paysages et un environnement de qualité.
- Découvrir et comprendre les différents rôles et fonctions de la forêt (environnement et biodiversité, récolte de bois, protection contre les incendies, préservation de la ressource en eau potable, « stockage de carbone », accueil de public, énergie renouvelable...)
- Découvrir les différents métiers de la forêt et de la filière bois : bûcheron, gestionnaire forestier, charpentier, scieur...
- Forêt et changement climatique : les évolutions, les adaptations, le rôle de la forêt pour lutter contre le réchauffement climatique
- S'interroger sur la notion d'alimentation locale et de qualité et travailler sur le contenu de son assiette.
- Accompagner les enfants au changement de comportement alimentaire.

Les + offerts dans le cadre du PEDD

Pour vous permettre d'élaborer votre projet éducatif, les services gratuits suivants sont à votre disposition :

1. Le Mois de la transition Alimentaire :

Chaque année le Pays Voironnais coordonne avec 8 autres territoires partenaires : le Mois de la Transition Alimentaire. Du 26 septembre au 26 octobre 2025, les acteurs de l'agriculture & l'alimentation sont invités à participer à cet événement dans un objectif de sensibilisation à une alimentation saine & locale. Le service agriculture pourra accompagner les écoles qui souhaitent organiser des événements (atelier cuisine de locale & de saison, potager, visite de fermes, ciné/débat etc...) en lien avec ces enjeux durant le mois. Et communiquer sur son site internet les événements qui sont organisés par les écoles.

Plus d'info sur l'évènement : <https://www.pait-transition-alimentaire.org>

2. Accompagnement sur la restauration collective, la qualité dans les assiettes et la réduction du gaspillage alimentaire en partenariat avec les communes :

Suite à la mise en place de la Loi Egalim (approvisionnement des cantines avec 50 % de produits labellisés dont 20 % produits bio à partir de 2022), les restaurations collectives (dont celles des écoles primaires et maternelles) sont concernées par les nouvelles règles en vigueur.

Le Pays Voironnais accompagne depuis 2020 les communes qui souhaitent travailler sur l'approvisionnement de leurs menus en lien avec les traiteurs. Néanmoins, ce travail de fonds pourrait s'accompagner de temps de sensibilisation des enfants à l'alimentation locale & saine tout au long de l'année.

3. Jeux de visite autonome des fermes :

Le Pays Voironnais a mis en place sur 4 fermes du territoire, des jeux de visite autonome. Idéal pour une visite avec une classe vous pouvez les retrouver à :

- Les Jardins du Coteau à St Cassien
- Les Nouveaux Jardins de la Solidarité à Moirans
- La ferme de Galerne à Tullins
- La Chèvrerie de Chartreuse à Voiron

Il est nécessaire de prendre contact avec la ferme avant d'organiser une visite avec une classe.

4. Forêt/filière bois :

Le dispositif « La forêt s'invite à l'école » vous donne accès à des ressources pédagogiques et des interventions de professionnel.le.s de la forêt et de la filière bois.

<https://www.journee-internationale-des-forets.fr/la-foret-sinvite-a-lecole/monter-un-projet-pedagogique/>

Le service agriculture, forêt et développement rural peut financer l'intervention de professionnel.le.s de la forêt et de la filière bois à l'école ou en sortie scolaire.

Nouveautés 2025/2026 forêt et filière bois:

- ➔ **Pour les élèves du CM1 au collège (6è, 5è principalement) : Un cycle d'ateliers « Forêts d'hier, d'aujourd'hui et de demain »** avec la Compagnie « culture Caillou » et l'Atelier des imaginaires : Ce cycle pédagogique interdisciplinaire propose une exploration de la forêt en croisant les sciences, le théâtre et les arts plastiques. Il vise à sensibiliser les élèves à la richesse écologique, culturelle et historique de la forêt, des arbres et de leurs usages à travers le temps. Les élèves sont placés dans une démarche d'observation, de recherche et d'expression autour de la forêt. À partir de leurs découvertes, ils réalisent une œuvre artistique – plastique ou théâtrale – qui en retrace les étapes et les questionnements. Une manière collective et créative de penser la forêt d'aujourd'hui et d'imaginer celle de demain
- ➔ **Un livret pédagogique « Mon livret de la forêt »** qui présente la forêt du Pays Voironnais à travers différents aspects : essences d'arbres, faune et flore, métiers de la forêt et du bois... disponible pour les élèves de CM1/CM2, pour les classes sollicitant des interventions en forêt et/ou sur la filière bois (*finançables par le service agriculture, alimentation forêt ou dans le cadre d'une subvention PEDD*)
- ➔ **Un partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire** à travers les actions éducatives menées dans le cadre de ce dispositif culturel, présentées dans le **livret « Explorateurs en Pays Voironnais »**. En lien avec les différents parcours thématiques proposés par les animateurs du Pays d'Art et d'Histoire, des interventions de professionnels de la forêt en forêt ou en classe peuvent être proposées. N'hésitez pas à vous renseigner !

➔ **Zoom Changement climatique** : un partenariat avec l'exposition « Paysages à +2° » pour prendre conscience et se projeter dans nos paysages avec le réchauffement climatique. Une exposition « Paysages à +2°, d'hier à demain » est mise à disposition par le Pays Voironnais et peut s'accompagner d'un travail artistique avec l'artiste Juliette Villard pour projeter nos paysages et réfléchir sur leur avenir avec le réchauffement climatique

L'astuce « balade et découverte » : 5 circuits pédestres ainsi que des belvédères de lecture de paysage sur les thèmes agriculture ou forêt: Ils sont en ligne sur le site <https://tourisme.paysvoironnais.com>

Contacts : pour en savoir plus et finaliser votre projet :

Agriculture :

Céline Legeay, chargée de mission agriculture

Tel : 07 78 81 86 60 - mel : celine.legeay@paysvoironnais.com

Forêt/filière bois :

Camille Matz, chargée de mission Forêt

Tel : 06 59 56 56 73 - mel : camille.matz@paysvoironnais.com

Alimentation & circuits courts :

Emmanuelle Condé, chargée de mission alimentation et circuits courts

Tel 07 78 81 86 59 - mel : emmanuelle.conde@paysvoironnais.com

Projets Éducatifs au Développement Durable 2025 / 2026

du



Pays

Voironnais

4. Santé-environnement

Contexte et rôle de la Communauté d'Agglomération

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais anime un Contrat Local de Santé signé par l'État (Préfecture de l'Isère, Agence Régionale de Santé, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), le Département de l'Isère, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le CIAS du Pays Voironnais, les Centres Hospitaliers (Tullins, Rives, Universitaire Grenoble Alpes, Alpes Isère), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes, la Maison Ressource Santé en Isère, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Dans ce cadre, un axe est dédié à des actions sur la santé-environnement dans l'objectif prévenir les risques sanitaires liés aux impacts environnementaux.

Le projet « santé-environnement » permet d'accéder à une offre d'actions variées organisées par plusieurs services du Pays Voironnais : gestion des déchets ; énergie et environnement ; agriculture et forêts ; mobilités ; Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan ; service enfance, jeunesse, prévention et santé du CIAS.

Les + offerts dans le cadre du PEDD

Le projet «santé-environnement» est évolutif et peut proposer de nouveaux sujets chaque année.

Pour vous permettre d'élaborer votre projet éducatif, des ressources peuvent être mises à votre disposition, des actions peuvent être animées auprès des usagers, professionnels et Élus du territoire.

Les thématiques potentielles : mobilités actives ; qualité de l'air intérieur et extérieur ; textiles sanitaires lavables ; risques auditifs ; alimentation et circuits courts ; travail de la terre et jardin partagé ; prévention et lutte contre l'ambrosie, ...etc

Une campagne de sensibilisation sur la thématique santé – environnement est également à votre disposition :

[Deux campagnes C possible qui expliquent les liens entre notre santé et notre environnement ... et qui partagent des idées pour agir ! | Agir ESE \(c-possible.net\)](#)

Contact : pour en savoir plus

Service Enfance Jeunesse Prévention Santé : cias@paysvoironnais.com



5. Le petit cycle de l'Eau

L'eau qu'on trouve à l'état brut dans la nature est-elle potable ?

Sauf exception, ce n'est pas le cas. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une eau dite potable est censée pouvoir être consommée quotidiennement par tout un chacun pendant 70 ans, à raison de deux litres par jour, en ne le rendant malade ni à court, ni à long terme. Or il est bien rare qu'une eau à l'état brut respecte tous les critères auxquels une eau potable doit répondre. Une eau, même transparente, peut contenir des substances dissoutes telles que le plomb, le mercure ou l'arsenic. Elle peut également véhiculer des germes pathogènes tels que des bactéries et virus responsables de certaines hépatites, de la poliomyélite, de dysenteries, du choléra. Dans le monde, les maladies liées à l'usage d'une eau non potable sont une des principales causes de mortalité.

Qu'appelle-t-on « le petit cycle de l'eau » ?

Depuis le XIXème siècle, l'homme a mis en place tout un système pour capter l'eau, la traiter (si nécessaire) afin de la rendre potable, pouvoir en disposer à volonté dans son domicile, en ouvrant simplement son robinet, puis pour collecter cette eau, une fois salie, la traiter et la restituer suffisamment propre, au milieu naturel, pour qu'elle n'altère pas le bon état écologique de ce dernier. Ce cycle, totalement artificiel, est appelé « petit cycle de l'eau ».

Pourquoi avoir mis en place le petit cycle de l'eau ?

Tout d'abord, pour répondre à des enjeux de santé publique : l'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité permet de prévenir un grand nombre de maladies liées à l'eau. Par ailleurs le traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu, est impératif pour éviter la dégradation de ce dernier, conserver son aptitude à fournir une eau de qualité et préserver la biodiversité.

De la production de l'eau potable...

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service. Le Service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais gère 43 ressources dont 10 sont hors service, mais conservées dans le patrimoine. En 2024, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à 6 067 674 m³. Le service dispose d'un réseau de 850 km pour assurer la distribution de l'eau potable.

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitements sont exploités par le Service Cycle de l'Eau. On compte parmi eux : les ultra-violets, le chlore gazeux, l'hypochlorite de sodium (javel) et le bioxyde de chlore. Le goût et l'odeur varient en fonction du traitement. Cela explique, lors de modification d'alimentation pour des besoins de service, que des changements peuvent être ressentis par les usagers (maintenance, déficit de la ressource, ...).

Depuis l'automne 2015, les sources de Sambuis et Pécatière sont ultrafiltrées par une station de production d'eau potable située à Pommiers-La-Placette (UPEP). Cette usine de filtration permet d'éliminer la turbidité (matières légères en suspension dans l'eau) et les éléments pathogènes (virus, pollen, bactérie,...). Cette eau ultrafiltrée est mise en distribution sur les communes de La Sure-en-Chartreuse, une grande partie de Voreppe, Centr'Alp, et une partie de la plaine de Moirans.

Lors de visite sur Aquantis, de grands panneaux illustrés expliquant le mode de fonctionnement de cette usine de production d'eau potable peuvent être mis à disposition.



... à la collecte et au traitement des eaux usées

L'Assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau d'égout et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains. Il concerne 92 % de la population sur le territoire du Pays Voironnais. L'assainissement est dit non-collectif ou autonome dans les zones non-raccordées au tout à l'égout.

Au niveau de l'assainissement collectif, les eaux usées sont collectées, acheminées dans des stations d'épuration et dépolluées avant d'être renvoyées dans le milieu naturel. Collecter et dépolluer les eaux usées, c'est tout à la fois assurer l'avenir pour nos ressources naturelles en eau, préserver notre environnement, notre cadre de vie, et protéger notre santé. Le service dispose de 608 km de réseau de collecte des eaux usées.

Au niveau national, cette situation privilégiée sur les dispositifs d'assainissement de notre pays, un Français sur deux l'ignore... (56% des Français ignorent que les eaux potables sont nettoyées en usine avant d'être rejetées, propres, dans la nature : baromètre Tns-Sofres/CIEAU Les Français et l'eau 2016).

Les principaux ouvrages de traitement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sont :

- 8 Stations Traitement Eaux Usées :
 - 5 Boues Activées (de 6 000 à 65 000 EH)
 - 1 Lagune (de 800 EH)
 - 2 Filtres Plantés de Roseaux : Chirens et St Bueil
- 1 bassin d'orage
- 608 km de réseaux
- 101 déversoirs d'orage
- 75 stations de refoulement

Depuis plusieurs années, le site de la station de traitement d'Aquantis est proposé pour des visites pédagogiques.

De grands panneaux illustrés expliquant son mode de fonctionnement sont disponibles au sein du périmètre de visite.



Pour en savoir plus :
Service Cycle de l'Eau
Tél : 04 76 67 60 10
contact-eau@paysvoironnais.com
contact-assainissement@paysvoironnais.com

du

Pays

Voironnais

A **NNEXES - FICHES A RETOURNER OBLIGATOIREMENT :**

- 1. Identification du projet***
- 2. Contenu du projet***
- 3. Budget du projet***
- 4. RIB ou RIP***

Identification du projet

Intitulé exact du projet présenté :

.....

.....

.....

Établissement scolaire :

Nom du Directeur :

Nom de l'établissement :

Adresse précise de l'établissement :

.....

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Enseignant(s) responsable(s) du projet :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Classe(s) concernée(s) par le projet :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Classe :

Nb d'élèves :

Contenu du projet**Contexte motivant ce projet :**

(Pourquoi ce projet ?)

- **Contenu** : (se référer au cahier des charges)

- Objectifs visés,
- Forme de votre travail,
- Déroulement
-

Joindre un maximum de 4 pages recto-verso

Budget du projet

DEPENSES		RECETTES	
	<i>Montant</i>		<i>Montant</i>
Frais d'intervenants		Subventions (à préciser)	
Achat de matériel			
Location de matériel			
Frais de déplacement			
Frais administratifs (à préciser)			
		Participation établissement	
		Recettes propres	
		Subvention demandée au Pays Voironnais	
Autres dépenses (à préciser)		Autres recettes (à préciser)	
TOTAL	€	TOTAL	€

Pour les recettes, préciser ci-dessous les subventions acquises ou demandées :

➤

➤

➤

➤

➤

RIB ou RIP pour le versement de l'aide du Pays Voironnais

- A JOINDRE -

RIB ou RIP DE LA CLASSE

(Photocopie ou original)